



Création SASU et clause d'exclusivité dans mon contrat actuel.

Par **RPH**, le **14/01/2017** à **18:52**

Bonjour à tous,

Tout d'abord merci d'avance à tout ceux qui se pencheront sur ma grande interrogation:

Actuellement salarié en cdi, j'ai vu qu'il était possible de créer malgré une clause d'exclusivité une SASU en tant que président non salarié dans une activité non concurrente, sans dépasser le délai maximum de un an.

- 1) Est ce correct juridiquement ?
- 2) Suis-je obligé d'en informé mon employeur ?

Merci